

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FONTENILLES

N° 2022/069

SEANCE DU 06 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	28

Date de la Convocation

29/11/22

Date d'Affichage

13/12/22

Objet de la Délibération

**Demande de subvention - ANS -
Aménagement plaine des sports**

L' an deux mille vingt-deux , le six décembre , à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune , régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi , à la Maison des loisirs , sous la présidence de M. Christophe Tountevich, Maire.

Présents : Mmes et Mrs TOUNTEVICH, JUMEL, EL HAMMOUMI, SUC, FIERLEJ, DAGUES BIE, PADRA, AITA, PEGUES, MEYER, GOMES, RECH, RANCHET, DASSENOY, PANAVILLE, DEGEILH, DOLAGBENU, VITRICE, MONFRAIX, SANDOVAL.

Absents : M. LOUBEAU

Mme LEROUX procuration à M. DAGUES BIE

Mme GARCIA procuration à Mme DASSENOY

Mme TRIAES procuration à M. PANAVILLE

M MARC procuration M JUMEL

Mme EVEN procuration à Mme PADRA

M COMBLET procuration à M TOUNTEVICH

M. SARICA procuration à Mme VITRICE

M. CHONG KEE procuration à Mme MONFRAIX

Secrétaire : M. AITA

Le projet d'aménagement global de la plaine des sports est présenté à l'assemblée.

L'enjeux de ce projet est de permettre un accès à tous de cet espace, actuellement réservé à l'usage exclusif des associations sportives, par l'aménagement d'une zone ouverte à tous et accessible pour pratiquer une activité sportive. L'ambition de ce projet est d'être un véritable levier, pour la santé, l'inclusion, la cohésion sociale, le développement des liens intergénérationnels et l'émergence de nouvelles pratiques sportives.

Il se destine à des publics variés, tels que : les scolaires, les périscolaires, les clubs sportifs (licenciés), les Fontenillois (hommes, femmes, enfants, adolescents, familles, actifs, retraités, personnes à mobilité réduite...).

Suite à la présentation du projet, il est demandé au conseil de délibérer pour autoriser M. le Maire à solliciter une demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport, sur les équipements suivants :

- La création d'un terrain de football à 5 en gazon naturel
- La création d'un espace Pumptrack

L'estimatif du projet est de 162 508 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à la majorité (21 Pour-7 Abstentions)

-D'adopter le projet et le coût estimatif de 162 508 € H.T.,

-D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport

-D'autoriser Monsieur le Maire ou son Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus

Pour copie conforme,

M. le Maire,

Christophe Tountevich

